RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PAYS NOYONNAIS

2018

Pays Noyonnais
Cœur de Picardie

SOMMAIRE

ÉDITO ..... P. 3

LA COLLECTIVITÉ ..... P. 4

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE ..... P. 10

ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ À LA POPULATION ..... P. 26

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ..... P. 33

NOS MOYENS POUR AGIR ..... P. 39

Le rapport d'activité 2018 est une publication de la Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN)
Direction générale : Communauté de communes du Pays noyonnais - Campus économique Inovia - 1435 boulevard Cambronne, CS 30110 - 60400 NOYON
Directeur de la publication : Patrick Deguise
Conception, réalisation, rédaction : Service communication et service qualité CCPN
Crédit photos : Communauté de communes du Pays noyonnais, Drônes d'école, Pays Sources et Vallées, Fotolia et Adobe Stock

Patrick Deguise
Président de la Communauté de communes du Pays noyonnais

L'intercommunalité est née de la volonté des élus de s'unir pour partager ensemble des politiques publiques qui puissent répondre à des besoins qu'une commune seule ne pourrait assumer faute d'ingénierie et de moyens financiers suffisants, Son intérêt est aujourd'hui indéniable.

Parfois décriée parce qu'elle s'éloignerait du concitoyen, qu'elle entacherait le rôle même des élus communaux, ces inquiétudes vis à vis de l'intercommunalité n'apparaissent pas fondées dans le cas la Communauté de communes du Pays noyonnais. Cette dernière ne s'est jamais emparée d'une compétence assumée par les communes, bien au contraire, elle a toujours œuvré pour éviter leur désertification en développant notamment la restauration scolaire et l'accueil périscolaire en milieu rural. Seules les nouvelles compétences à caractère obligatoire ont été prises par la Communauté de communes du Pays noyonnais, compétences qui n'étaient pas, jusqu'à présent, exercées par les communes comme, par exemple, celle portant sur la gestion des milieux aquatiques et sur la prévention des inondations, la GEMAPI. Une compétence qui ne peut être exercée au niveau de la commune au regard de sa spécificité et de son échelle territoriale. Suite à la loi NOTRe, plusieurs compétences auraient pu être intégrées à la communauté de communes comme celles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et l'assainissement. Cependant, j'ai proposé aux communes, avec l'appui de celle de Noyon, de constituer une minorité de blocage afin que les maires ne soient pas dépourvus de ces deux compétences. « *Faire ensemble ce que nous ne pouvons réaliser seul et non faire à la place des maires* », telle est ma conception de l'intercommunalité.

Une communauté de communes qui se veut être, au contraire, au plus près des habitants du territoire pour répondre à leurs attentes, au plus près des maires des communes membres et de leurs conseillers municipaux. La mise en place du centre de santé intercommunal pour maintenir un accès aux soins pour tous, des politiques en faveur de l'enfance, la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, le ramassage et le traitement des déchets, les actions en matière de développement économique,... sont autant d'exemples qui confortent l'intérêt et l'action de notre groupement de communes. Une action qui peut certes manquer de lisibilité.

À cet égard, il appartient aux conseillers communautaires d'informer leurs collègues du conseil municipal afin qu'ils puissent mieux s'approprier le fonctionnement de l'intercommunalité. C'est en renforçant les temps d'échange entre les élus du territoire que nous parviendrons, ensemble, à mieux appréhender les véritables enjeux que représente l' EPCI dans l'exercice de ses compétences.

En parcourant le présent document, vous pourrez notamment vous rendre compte de l'étendue de l'action de l'intercommunalité et des projets qui y sont développés.

Un rapport d'activités qui est l'occasion de rendre compte de la mise en œuvre du budget de la Communauté de communes du Pays noyonnais et de l'engagement des conseillers communautaires, des agents qui s'impliquent au quotidien pour mener à bien les politiques publiques de la Communauté de communes du Pays noyonnais. Qu'ils en soient remerciés.

La communauté de communes a fixé, ces dernières années, un cap qui lui permet d'envisager l'avenir avec sérénité et confiance. Son action et sa volonté de porter des politiques publiques ambitieuses et innovantes, en lien avec les aspirations des habitants, permettent d'affirmer la place de notre territoire, de le développer harmonieusement et de travailler inlassablement à son attractivité tout en favorisant le mieux vivre ensemble.

Je le dis avec force, notre communauté de communes se veut, avant tout, être un outil au service des 42 communes qui la composent et de leurs habitants.

Je vous invite à lire attentivement le présent rapport d'activités et à partager son contenu.

Une collectivité pour un territoire

Le SIVOM, créé en 1976, transfère ses compétences en 1997 à la CCHVO qui devient, en 2005, la Communauté de communes du Pays noyonnais.

Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Son fonctionnement est régi par le code général des collectivités territoriales.

La Communauté de communes du Pays noyonnais exerce les missions que les communes ont choisi de lui transférer. Elle permet de mutualiser des moyens humains, financiers et techniques autour de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace. La vision globale et cohérente de l'ensemble du territoire permet ainsi d'en améliorer l'attractivité.

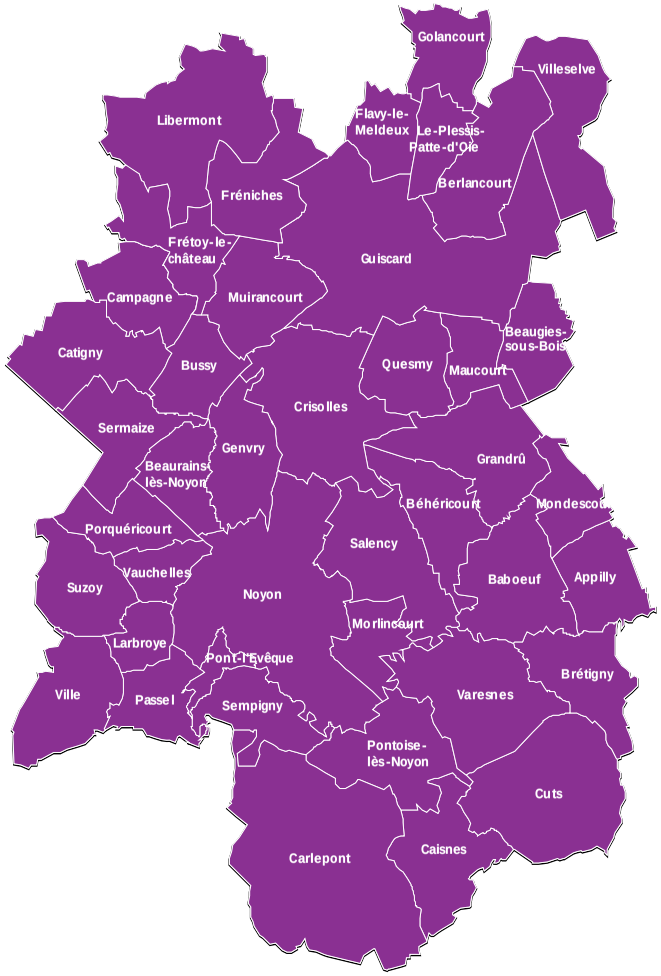

En chiffres

- > 42 communes
- > 267 km²
- > 34 122 habitants
- > 4% de la population du département

Zoom sur les 42 communes

APPILLY | 60400
appilly@paysnoyonnais.fr
03 44 43 00 84
> Pop. : 546 habitants

BABŒUF | 60400
babœuf@paysnoyonnais.fr
09 65 16 61 92
> Pop. : 538 habitants

BEAUGIES-SOUS-BOIS | 60640
beaugies-sous-bois@paysnoyonnais.fr
03 60 19 20 37
> Pop. : 106 habitants

BEAURAINS-LÈS-NOYON | 60400
beaurains-les-noyon@paysnoyonnais.fr
09 66 42 69 10
> Pop. : 344 habitants

BÉHÉRICOURT | 60400
commune.behericourt@wanadoo.fr
03 44 09 96 32
> Pop. : 217 habitants

BERLANCOURT | 60640
berlancourt@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07
> Pop. : 344 habitants

BRÉTIGNY | 60400
mairie.de.bretigny@wanadoo.fr
03 44 43 02 92
> Pop. : 426 habitants

BUSSY | 60400
bussy@paysnoyonnais.fr
03 60 40 14 62
> Pop. : 332 habitants

CAISNES | 60400
caisnes@paysnoyonnais.fr
03 44 09 71 72
> Pop. : 535 habitants

CAMPAGNE | 60640
mairie.campagne2@wanadoo.fr
03 44 40 48 77
> Pop. : 174 habitants

CARLEPONT | 60170
mairiecarlepont@wanadoo.fr
03 44 75 26 43
> Pop. : 1 515 habitants

CATIGNY | 60640
catigny@paysnoyonnais.fr
03 44 43 62 75
> Pop. : 197 habitants

CRISOLLES | 60400
crisolles.mairie@wanadoo.fr
03 44 44 19 12
> Pop. : 1004 habitants

CUTS | 60400
cuts@paysnoyonnais.fr
03 44 09 71 89
> Pop. : 983 habitants

FLAVY-LE-MELDEUX | 60640
flavy-le-meldeux@paysnoyonnais.fr
03 44 43 31 75
> Pop. : 215 habitants

FRÉNICHES | 60640
mairie.freniches@wanadoo.fr
09 61 33 64 02
> Pop. : 352 habitants

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU | 60640
fretoy-le-chateau@wanadoo.fr
03 44 43 31 06
> Pop. : 259 habitants

GENVRY | 60400
genvry@paysnoyonnais.fr
03 44 44 08 27
> Pop. : 396 habitants

GOLANCOURT | 60640
golancourt.mairie@sfr.fr
03 44 43 20 93
> Pop. : 386 habitants

GRANDRU | 60400
mairie.grandru@wanadoo.fr
03 44 09 97 98
> Pop. : 340 habitants

GUISCARD | 60640
mairie.guiscard@wanadoo.fr
03 44 43 20 11
> Pop. : 1 817 habitants

LARBROYE | 60400
larbroye@paysnoyonnais.fr
03 44 09 20 62
> Pop. : 509 habitants

LIBERMONT | 60640
mairie.libermont@wanadoo.fr
03 44 43 24 06
> Pop. : 206 habitants

MAUCOURT | 60640
maucourt@paysnoyonnais.fr
09 60 06 79 50
> Pop. : 256 habitants

MONDESCOURT | 60400
mairie.mondescourt@wanadoo.fr
03 44 09 98 85
> Pop. : 257 habitants

MORLINCOURT | 60400
morlincourt@paysnoyonnais.fr
03 44 44 04 02
> Pop. : 523 habitants

MUIRANCOURT | 60640
mairie.muirancourt@wanadoo.fr
03 44 43 20 46
> Pop. : 569 habitants

NOYON | 60400
accueil@noyon.fr
03 44 93 36 36
> Pop. : 14 239 habitants

PASSEL | 60400
mairie.passel@wanadoo.fr
03 44 09 25 15
> Pop. : 296 habitants

PLESSIS-PATTE-D'OIE | 60640
plessis-patte-d-oie@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07
> Pop. : 124 habitants

PONT-L'ÉVÊQUE | 60400
mairie.de.pont-leveque@wanadoo.fr
03 44 44 80 20
> Pop. : 677 habitants

PONTOISE-LES-NOYON | 60400
pontoise-les-noyon@paysnoyonnais.fr
03 44 09 72 61
> Pop. : 473 habitants

PORQUÉRICOURT | 60400
porquericourt@paysnoyonnais.fr
09 64 29 15 50
> Pop. : 384 habitants

QUESMY | 60640
mairie.quesmy@gmail.com
03 44 43 24 99
> Pop. : 189 habitants

SALENCY | 60400
mairie.salency@wanadoo.fr
03 44 43 00 68
> Pop. : 899 habitants

SEMPIGNY | 60400
mairie.sempigny@sfr.fr
03 44 44 11 63
> Pop. : 830 habitants

SERMAIZE | 60400
mairie.sermaize@wanadoo.fr
03 44 09 33 04
> Pop. : 240 habitants

SUZOY | 60400
mairie.suzoy@wanadoo.fr
03 44 44 17 58
> Pop. : 560 habitants

VARESNES | 60400
varesnes@paysnoyonnais.fr
03 44 09 77 04
> Pop. : 389 habitants

VAUCHELLES | 60400
vauchelles@paysnoyonnais.fr
09 50 29 15 57
> Pop. : 286 habitants

VILLE | 60400
mairie.ville@wanadoo.fr
03 44 09 24 04
> Pop. : 782 habitants

VILLESELVE | 60640
villeselve.mairie@wanadoo.fr
03 44 43 30 75
> Pop. : 408 habitants

Population : recensement général de la population INSEE au 1er janvier 2018 (chiffres 2015)

Des élus pour la collectivité

Le 15 avril 2014, suite aux élections municipales, 73 conseillers communautaires ont été élus par les habitants du Pays noyonnais, pour 6 ans. Le nombre d'élus dépend du nombre d'habitants des communes. Chacune d'entre elles doit avoir au minimum un représentant et aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Président, vice-présidents et conseillers communautaires travaillent ensemble quotidiennement à la mise en œuvre des projets de l'intercommunalité pour le territoire.

LE PRÉSIDENT

Élu par les conseillers communautaires, à la majorité absolue à bulletin secret, il préside le conseil et le bureau communautaire. Le président est le responsable de l'administration et incarne l'exécutif de la CCPN. Il prépare et exécute le budget et les décisions votées. Il peut déléguer certaines de ses fonctions à des élu(e)s (vice-président(e)s).

LE BUREAU RESTREINT

Le bureau restreint est composé du président et des 12 vice-président(e)s. Il se réunit chaque semaine et permet aux membres d'échanger sur l'avancement des dossiers en cours.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé du président, des 12 vice-président(e)s, et de 16 conseillers communautaires. Le bureau donne les orientations stratégiques de la CCPN et assure un suivi régulier de l'avancement des dossiers. Il valide les dossiers qui sont ensuite présentés en conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

C'est l'assemblée délibérante de la communauté de communes, l'équivalent du conseil municipal de votre commune. Il est composé de représentants de chacune des communes membres de la CCPN proportionnellement à leur nombre d'habitants.

Pour les 42 communes, ce sont donc 73 délégués communautaires qui siègent et statuent en conseil sur les dossiers du territoire. Les séances du conseil sont publiques (dates disponibles sur le site internet de la CCPN www.paysnoyonnais.fr).

En chiffres

- > **5** conseils communautaires
- > **138** délibérations votées
- > **7** décisions du bureau communautaire
- > **148** décisions du président

Le président et les vice-présidents*

1												
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	

1 | Patrick Deguise, président,
2 | Guy Godefroy, 1er vice-président en charge de l'Urbanisme, de l'habitat et du foncier,
3 | Thibaut Delavenne, 2e vice-président en charge du Tourisme, de la culture et du Pays de Sources et Vallées,
4 | Hubert Fraignac, 3e vice-président en charge de la Santé, des services à la population et du funérarium,
5 | Joël Cottart, 4e vice-président en charge de la Politique de l'eau, des risques naturels et du SPANC,
6 | Patrick Durvicq, 5e vice-président en charge des Travaux et des espaces verts,
7 | Olivier Grioche, 6e vice-président en charge des Finances, des ressources humaines et des moyens généraux,
8 | Fabien Barège, 7e vice-président en charge de la Vie locale, de la politique de la ville et de la ruralité, de l'évènementiel et de la communication,
9 | Patrice Argier, 8e vice-président en charge de la Gestion des déchets et de l'environnement durable,
10 | Aurore Hugot, 9e vice-présidente en charge du Commerce, de l'artisanat, de l'emploi et de la formation,
11 | David Bajeux, 10e vice-président en charge du suivi du Contrat de redynamisation de site de défense, développement du campus Inovia et évaluation des politiques publiques,
12 | Hervé Deplanque, 11e vice-président en charge de la Petite enfance et de l'enfance,
13 | David Bantigny, 12e vice-président en charge des NTIC, du développement territorial du numérique et de la modernisation du système d'information.

**Présentation mise à jour en juillet 2018*

Les conseillers communautaires

Les représentants des communes du Pays noyonnais au conseil communautaire au 31 décembre 2014.

APPILLY
Jean-François Turgy

BABŒUF
Daniel Dolige

BEAUGIES-SOUS -BOIS
Vincent Planckeel

BEAURAINS-LÈS-NOYON
Daniel Hardier

BÉHÉRICOURT
Eric Longa

BERLANCOURT
Joël Cottart

BRÉTIGNY
David Doucet

BUSSY
Jean-Pierre Baros

CAISNES
Alain Dubois

CAMPAGNE
Jean-Luc Lavigne

CARLEPONT
Patrice Argier
Corinne Achin

CATIGNY
Marie-Claire Aubert

CRISOLLES
Gérard Delanef
Gérard Harchaoui

CUTS
Guy Godefroy

FLAVY-LE-MELDEUX
David Bantigny

FRÉNICHES
Christophe Doisy

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU
Andrée Berton

GENVRY
David Bajeux

GOLANCOURT
Alain Carrière

GRANDRÛ
Jean-Claude Boisselier

GUISCARD
Thibaut Delavenne
Jean-Pierre Branlant
Evelyne Derouen

LARBROYE
Didier Wattiaux

LIBERMONT
Julien Desachy

MAUCOURT
Fabrice Foucher

MONDESCOURT
Alain Cappelære

MORLINCOURT
Daniel Charlet

Les commissions

Six commissions thématiques étudient les différents dossiers de la collectivité. Elles établissent des projets et présentent leurs propositions au président et au bureau communautaire. Leur avis est consultatif. Elles sont composées de conseillers communautaires et municipaux mais sont ouvertes (sur invitation du Président) aux personnes pouvant apporter des précisions sur un sujet particulier.

Les commissions

> Budgets et moyens généraux - *commission 1*

> Services à la population - *commission 2*

> Environnement et travaux - *commission 3*

> Urbanisme, habitat et logement - *commission 4*

> Tourisme, culture, loisirs et vie associative - *commission 5*

> Développement du territoire, économie, emploi et formation - *commission 6*

MUIRANCOURT
Jeannot Nancel

NOYON
Patrick Deguise
Amin Alabouch
Brigitte Bedos
Robert Bindel
Carole Bureau-Bonnard
Sandrine Dauchelle
Gérard Deguise
Isabelle De Souza
Noëlla Marini
Patrick Durvicq
Djibril Fofana
Hubert Fraignac
Liliane Galley
Olivier Garde
Claude Sadin
Aurore Hugot
Jean-Daniel Lévy
Nathalie Jorand
Evelyne Martin
Hélène Ascensao
Catherine Naour
Nicole Quainon-Andry
Stéphanie Rios
Xavier Robiche
Josée Rolland
Jean-Michel Tabary
Yves Furet

PASSEL
Olivier Grioche

PLESSIS-PATTE-D'OIE
Michel Kubler

PONT-L'ÉVÊQUE
Virginie Zorelle

PONTOISE-LES-NOYON
Dominique Lebrun

PORQUÉRICOURT
Fabien Barège

QUESMY
Maryvonne Palisse

SALENCY
Hervé Deplanque

SEMPIGNY
Jean-Yves Dejoye

SERMAIZE
Marcel Dausque

SUZOY
Philippe Watremez

VARESNES
Philippe Basset

VAUCHELLES
Daniel Fétré

VILLE
Philippe Barbillon

VILLESELVE
Yves Butin

Le président et les vice-présidents

Développer l'attractivité de notre territoire

Afin d'offrir un cadre de vie sans cesse amélioré aux habitants du Noyonnais mais également pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants, la Communauté de communes du Pays noyonnais porte ou participe à de nombreux projets aussi bien dans les domaines économiques, touristiques que du transport ou des loisirs.

L'accompagnement des entreprises

La Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN) met à disposition un service dédié à la création, la reprise et le développement des entreprises.

LE SERVICE CRÉATION D'ENTREPRISE

La CCPN met à disposition un service dédié à la création, la reprise et le développement des entreprises.
Une palette de services est proposée telle que:

> Expertise et accompagnement : un conseiller est à la disposition des porteurs de projets pendant toutes leurs étapes.

> Définition des grandes étapes des projet : de la 1ère idée au lancement du projet, le conseiller est aux côtés des porteurs de projets pour les aider à se poser les bonnes questions et trouver rapidement les réponses adaptées.
Montage du prévisionnel et réalisation du business plan : le conseiller accompagne les porteurs de projets dans l'élaboration du Business plan, l'évaluation du chiffre d'affaire et des charges.

> Mobilisation des partenaires : le conseiller fait appel aux différents partenaires de la CCPN pour apporter aux porteurs de projets une aide technique, juridique ou financière adéquate.

> Les aides au financement : le conseiller présente les dispositifs d'aide qui viendront renforcer l'apport personnel des porteurs de projets afin d'accéder plus facilement à un prêt bancaire professionnel, tel que le prêt d'honneur à taux zéro (prêt sans garantie et sans intérêt), via la plate-forme Initiative Oise Est.

> Recherche d'un local : le conseiller, grâce à une bourse aux locaux vacants ou partenaires, facilite l'identification de locaux adaptés aux besoins des projets.

LA DIGIT WEEK :

Du 4 au 9 juin 2018, le Pôle Emploi et l'APEC ont initié la semaine dédiée au digital « Digit Week » sur tout le territoire des Hauts-de-France.
Fort du partenariat local, l'agence Pôle emploi de Noyon et l'APEC se sont rapprochés de la CCPN afin de créer un événement local commun.
La Digit Week s'est ainsi déroulée au cœur du campus Inovia les 5 et 6 juin 2018. La CCPN a ainsi pu mettre à disposition ses outils en faveur du numérique :
- Maker space
- Amphithéâtre
- Showroom
- Salles de formation

Cet événement a permis de réunir 100 participants autour de témoignages d'entreprises et de cadre en reconversion, d'ateliers d'initiation à l'impression 3D, d'un atelier d'initiation à la programmation ainsi qu'une conférence.
Cet événement a vocation à être reconduit annuellement.

+ d'infos

FINANCEMENT DES PORTEURS DE PROJET NOYONNAIS
VIA INITIATIVE OISE EST

- 78 porteurs de projets rencontrés pour accompagnement,
- 19 projets financés,
- 182 000 € de prêt d'honneur acceptés.

Digit week

Des conventions en vue de dynamiser le territoire

En 2018, la CCPN a conventionné avec la CCI de l'Oise et le CMA.

UNE CONVENTION AVEC LA CCI À DESTINATION DES COMMERCES DU TERRITOIRE

> **Le label préférence commerce :** un audit interne, les détections de besoins et un plan d'actions pour dix commerçants du territoire avec la remise officielle du label à la CCI Oise de Beauvais.

> **Diagnostic accessiblité :** diagnostic sur place, suivi de conseils stratégiques, rédaction de documents officiels, présence aux commissions et suivi jusqu'à l'obtention de l'avis favorable pour dix commerçants du territoire.

> **Diagnostic transmission :** diagnostic sur place, suivi du recueil d'informations, rédaction de l'annonce, photos du local et mise en ligne de l'annonce pour 10 commerces du territoire.

UNE CONVENTION AVEC LE CMA EN FAVEUR DES ENTREPRISES

> Une permanence décentralisée de la CMA au sein de la pépinière éco industrielle (1/2 journée par semaine) pour accompagner les porteurs de projets et les entreprises artisanales dans leurs démarches et leurs souhaits de développement et éviter ainsi le déplacement sur Compiègne.

> Des visites d'entreprises avec les élus locaux et la presse permettant la promotion du tissu artisanal local et une meilleure perception des attentes et besoins des dirigeants.

> Un accompagnement aux normes d'accessibilité : pré-diagnostic gratuit et confidentiel, préconisations pour la rédaction de l'agenda d'accessibilité programmé, soutien pour effectuer les démarches auprès des interlocuteurs spécialisés.

> Animation de réunions d'informations sur des sujets d'actualité dans les locaux de la CCPN.

> La charte Qualité : réalisation d'un audit dans l'entreprise et attribution d'une charte qualité par le comité de sélection (composé d'élus), dispositif accompagné de supports de communication dérivés.

Remise du label préférence commerce

UNE CONVENTION AVEC LA RÉGION

En effet, le loi NOTRe de 2015, conditionne les communes et intercommunalités à signer avec la Région une convention, afin de soutenir financièrement les opérateurs de la création d'entreprises avec lesquelles elles contractualisent. C'est dans ce contexte qu'en 2018, la Communautés de communes du Pays Noyonnais a signé, avec le conseil régional des Hauts-de-France, une convention transitoire relative à ce partenariat.
Cette convention, rétroactive à compter de janvier 2017, permet ainsi à la CCPN de maintenir ses engagements auprès des créateurs, et repreneurs d'entreprises. Trois opérateurs ont ainsi signé cette convention en 2018, avec la collectivité, à savoir : la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de commerce et de l'industrie et Initiative Oise Est.

UNE CONVENTION INSERTION

En 2018, la collectivité a perpétué son conventionnement auprès de plusieurs opérateurs :

> Initiative Oise Est (IOE) : qui accompagne les créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises et propose des financements à taux 0 sans intérêt ni caution.

> La Mission Locale Cœur de Picardie (MLCP) : qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle mais également pour lever des freins tels que des problématiques sociales, de mobilité.

> CARISIOLAS : est une association qui porte un parc d'attraction médiéval. Il a donc deux volets, un touristique et un social puisqu'il est rattaché à un chantier d'insertion qui permet à des personnes éloignées de l'emploi de retourner dans le monde professionnel.

> La Recyclerie du Pays Noyonnais (RPN) est un chantier d'insertion autour du recyclage. Au-delà de ses missions de collecte, l'association valorise des objets afin de les remettre dans le circuit commercial de par son magasin. Elle réalise des activités de sensibilisation sur les déchets, en particulier auprès du public scolaire. Après l'acquisition des locaux de l'ex-miroiterie par la collectivité, le déménagement de la recyclerie rue Marceau permet à l'association d'être plus proche du centre-ville et de ses clients.

> Le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), accompagne et porte les contrats d'apprentissage et de professionnalisation pour ses entreprises adhérentes.

> La chambre de métiers et de l'artisanat (CMAO) accompagne les porteurs de projet et les artisans sur toutes leurs problématiques de futurs ou chefs d'entreprises.

> L'Association pour l'insertion Professionnelle des Chômeurs (APIC), accompagne, 24 mois maximun, à la réinsertion dans les domaines du bricolage, des espaces verts, de l'entretien.

La CCPN a ainsi subventionné ces organismes à hauteur de 196 412.50€ pour l'année 2018.

PROJET ACTE «Accélérateur de Coopérations Territoriales Economiques».

Afin d'aborder la question de l'économie sociale et solidaire sur son territoire, la CCPN a répondu à l'appel à projet de la Région «Accélérateur de Coopérations territoriales Economiques». Sur ce dispositif, la CCPN a été retenue, et a ainsi pu être financée par la Région à hauteur de 40 000 €.

SPEL (service public pour l'emploi local)

La collectivité œuvre en faveur de l'emploi et de l'insertion sur son territoire, elle participe aux réunions trimestrielles du service public pour l'emploi (dispositif mené par le sous-préfet et la conseillère régionale).

Dans la continuité du SPEL, la collectivité a lancé un groupe de travail trimestriel constitué de Pôle Emploi, de la mission locale Cœur de Picardie, de Cap Emploi et du GEIQ (Groupe d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification).

Les projets structurants pour l'attractivité du territoire

Le Canal Seine-Nord Europe : le volet 1 du contrat territorial de développement entériné par le Pays Noyonnais

Le Canal Seine-Nord Europe est le chantier du XXIe siècle pour la région Hauts-de-France. Reliant l'Escaut à la Seine sur 106 km, il est le chaînon manquant de la logistique fluviale européenne. Le Pays noyonnais, situé dans le secteur 2 de l'ouvrage, verra les travaux démarrer en 2022. Avec la réalisation de trois ouvrages d'art (les écluses de Noyon et Campagne et le pont ferroviaire de Pont-L'Évêque) et d'une plateforme fluviale, le territoire sera fortement impacté pendant et après le chantier qui devrait s'achever en 2027.

Afin de préparer au mieux le chantier et ses impacts, les territoires traversés par le CSNE ont démarré chacun la rédaction d'un contrat territorial de développement (CTD). Inspiré des contrats de développement territorial de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, le CTD est un outil souple de programmation des aménagements et du chantier lié au CSNE. Le contrat permettra en particulier de définir sur le tracé les modalités d'organisation des projets directement liés au canal et les interventions respectives dans le cadre du chantier de l'Etat, de la Société du Canal Seine-Nord et des acteurs locaux. Les objectifs du CTD sont les suivants :

> Préciser et formaliser les choix des territoires sur l'aménagement autour du Canal pour faciliter le travail de la maîtrise d'œuvre

> Renforcer l'appropriation par les élus et les acteurs du territoire

> Obtenir une vision claire et concrète des impacts du projet CSNE

> Optimiser les projets du territoire en lien avec le Canal

Actuel canal du Nord

VOLET 1 : AMÉNAGEMENT BORD À CANAL

Dans cette phase, la consultation des élus (maires des communes traversées) est indispensable pour que ces derniers mesurent l'impact du CSNE sur leur commune et qu'ils expriment leurs souhaits d'aménagement. Ce volet est soumis à des contraintes (respect DUP : tracé, traitement des berges, aménagement pour la faune, zones humides..., cohérence avec le SCOT et autres documents de programmation, budget du projet) et des principes (des aménagements doivent être décidés maintenant, d'autres ultérieurement) partagés. Les sujets abordés sont les suivants : déplacements et mobilités (lieux des franchissements, pistes cyclables, nouvelles voiries), aménagement de développement économique (plateformes fluviales, quais, tourisme, bases vie, lieux de déchargement de matériaux, cimenterie...), insertion paysagère et environnementale (lieux de déblais/remblais/dépôts, compensation environnementale, aménagement paysager), etc.

VOLET 2 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les thématiques abordées dans le volet 2 sont le développement économique pendant le chantier (emploi, formation, insertion, entreprises du territoire, accueil du chantier : services, commerces...) ainsi que le développement économique après.

VOLET 3 : ORGANISATION DU CHANTIER

Les thématiques abordées sont l'accueil du chantier (localisation des bases vie, hébergement des travailleurs, etc.), les besoins logistiques du chantier, l'identification des nuisances pour les habitants et la définition de plans d'information et de communication autour du chantier.

Le 5 juillet 2018, le Conseil Communautaire a voté en faveur du volet 1 du CTD du Pays Noyonnais. La rédaction des volets 2 et 3 démarrera en 2020.

Zone d'activités

Dans le cadre du transfert de compétence de gestion des zones d'activités aux EPCI, la gestion de ces espaces économiques est confiée à la collectivité par la loi NOTRe. A ce titre, Quatre zones sont concernées :

- La zone industrielle Est de Noyon,
- Le Parc d'activités de Noyon-Passel,
- Le Pôle commercial du Mont Renaud
- Le Campus économique Inovia.

Dans cette optique, la CCPN a lancé en 2018 des clubs d'entreprises propres à chaque zone d'activité afin de développer des liens entre la Communauté de communes et les acteurs économiques locaux et de répondre au mieux à leurs demandes.

Pôle d'excellence rural, campus Inovia

Un territoire engagé dans sa transformation numérique

Consciente que l'aménagement numérique du territoire est un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire, la CCPN et ses communes membres se sont engagées dans un plan de déploiement du très haut débit, aux côtés du conseil départemental, en transférant cette compétence au Syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD) par délibération du 24 avril 2014. Il s'agit de doter d'un accès internet performant l'ensemble des particuliers, des entreprises et des administrations pour leur permettre un usage efficace des technologies de l'information et de la communication.

LE TRÈS HAUT DÉBIT

À ce jour, 32 communes sur 42 bénéficient d'un accès internet très haut débit : plus de 13 000 prises ont été construites en 2015 et commercialisées en 2016.
Plus de 3 500 prises sont programmées pour 2019 (10 communes), soit un total de 16 660 prises à construire, pour un coût de 6,2M€ à charge du bloc communal / intercommunal (370€ par prise sur 1 200€ de coût moyen de la prise au niveau départemental).

Pose de la fibre

UNE FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE

Mais force est de constater que, même si le déploiement du très haut débit est un outil incontournable, il reste une démarche de services et d'accompagnement à proposer en direction des différents publics concernés sur le territoire : les communes, les citoyens, et enfin les entreprises pour accompagner la mutation du tissu économique, favoriser l'innovation et rendre les services publics accessibles à l'ensemble des administrés. Pour ce faire, la communauté de communes s'est dotée, en octobre 2017, de sa première feuille de route numérique afin de mettre en œuvre une politique ambitieuse en développant des usages et des services innovants et accessibles à tous et en accompagnant ces changements.

Inscrite dans le projet de territoire de la CCPN et s'intégrant plus largement dans la politique régionale en faveur de l'innovation, cette feuille de route s'articule autour de trois grands axes :

> Axe 1 : Moderniser le système d'information des collectivités locales pour permettre le développement de nouveaux services numériques

> Axe 2 : Développer l'accès au numérique pour tous, faciliter les démarches administratives en ligne et favoriser les formations diplômantes autour du numérique

> Axe 3 : Permettre la transition numérique pour les entreprises et faire de l'innovation une source d'emplois

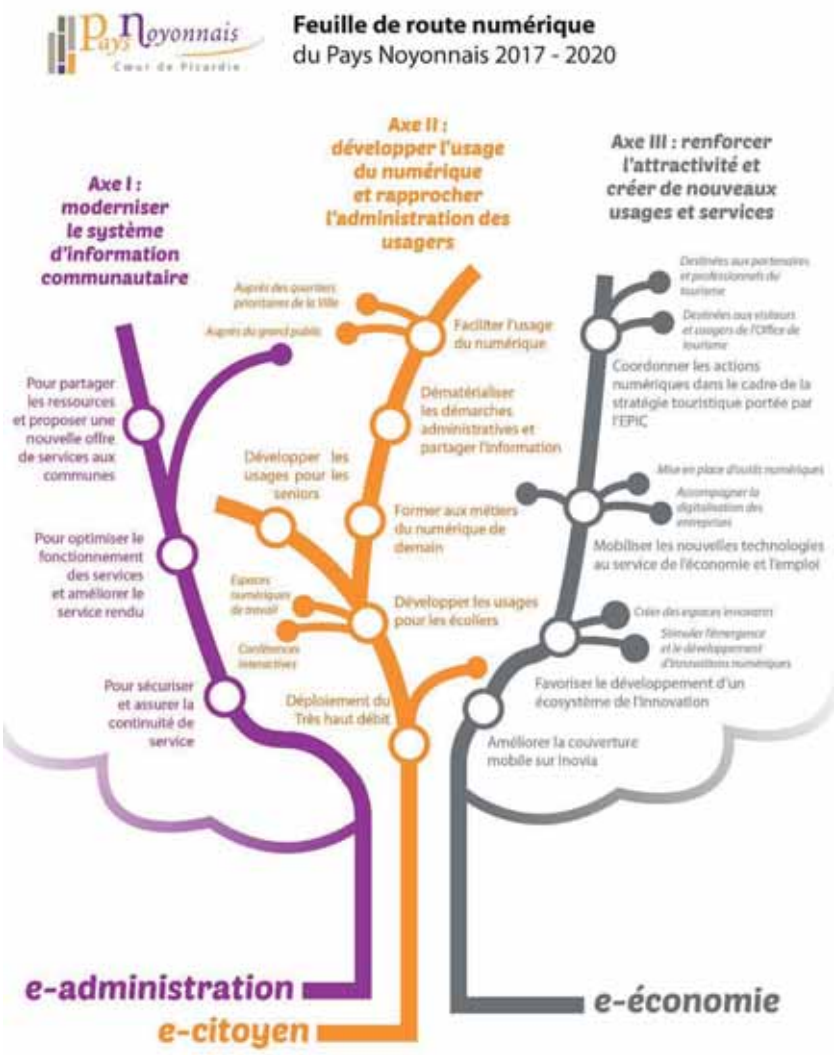

Les trois axes numériques du projet de territoire

+ d'infos

LA FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE EN QUELQUES ACTIONS

Axe 1 :

> Modernisation et sécurisation de l'infrastructure de stockage des données

Axe 2 :

> Dématérialisation des données d'Etat-civil (Comedec) Noyon

> Dématérialisation des assemblées Noyon

> Déploiement d'une solution de gestion médicale du centre de santé

> Déploiement d'une solution de gestion du courrier

> Etude et préparation préalable à la création du tiers-lieu numérique, « le 3 » (campus Inovia)

Aménagement et droit des sols

La direction de l'Aménagement a plusieurs missions dont notamment la veille à la cohérence territoriale à travers le SCOT, la gestion des affaires foncières, ou encore l'instruction d'actes d'urbanisme pour le compte des communes et l'aide à l'élaboration des documents de planification (cartes communales et plan local d'urbanisme).

GARANT D'UNE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le service a une mission de cohérence territoriale, avec le SCOT approuvé en 2011, document stratégique dans lequel les grandes orientations du territoire sont inscrites en termes d'urbanisme, d'habitat, de mobilité et d'environnement. Une évaluation des six premières années du SCOT a été effectuée en 2017 conformément à l'article L.143-28 du code de l'urbanisme.
Ce document permet à la communauté de communes d'émettre un avis sur les documents d'urbanisme élaborés par les communes, l'organisation de la politique du logement à travers l'élaboration du Programme local de l'habitat et des actions qui en découlent (OPAH, Fonds communautaires ...), une mission de gestion du foncier, une mission d'observation territoriale et enfin un service urbanisme mutualisé à destination des communes.
Reconduite en 2017 avec une échéance en 2023, elle pourra être, si besoin, réévaluée avant.

L'AIDE AUX COMMUNES

29 communes ont décidé de confier l'instruction de leurs autorisations au service d'instruction du droit des sols mis en place par la CCPN à la place de l'État. Ce dernier, opérationnel depuis le 1er janvier 2013, est composé de deux instructeurs spécialisés dans l'urbanisme réglementaire.

+ d'infos

BILAN DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

> 84 certificats d'urbanisme opérationnels
> 243 déclarations préalables
> 82 permis de construire
> 5 permis de démolir
> 4 permis d'aménager

Le service Droits des sols constitue un service à disposition des communes du Pays noyonnais : 29 communes de la CCPN sont adhérentes à ce jour.

Habitat

Dans le cadre de sa compétence habitat, la Communauté de communes du Pays noyonnais a approuvé le 17 décembre 2015 en conseil communautaire le programme local de l'habitat (PLH). Parmi les actions du PLH, le Point Info logement accueille les particuliers désireux de trouver un logement social et aide à la constitution de leur dossier.

LE POINT INFO LOGEMENT

Depuis 2017, a été mis en place le Système National d'Enregistrement (SNE) et le dossier unique afin de faciliter le processus de demande de logement social pour le demandeur et d'accélérer le processus d'adéquation entre l'offre et la demande de logement.

MOYENS

> Avoir tous les dossiers de demandes de logement social sur un seul site informatique: Système National d'Enregistrement (SNE),

> Faire en sorte que tous guichets enregistreurs (bailleurs, collectivités, Action Logement, réservataires) aient accès à l'ensemble des demandes et données présentes sur le site et à la vie des dossiers (proposition de logement, refus, passage en Commission d'attribution de Logements, etc.)

ACTIONS

> Le demandeur ne remplit qu'un seul dossier de demande de logement (auparavant, il en remplissait un par bailleur).

> Téléversement par les guichets enregistreurs de tous les fichiers de demande et des pièces justificatives dans le SNE.

> Actualisation des dossiers à chaque étape clé ou besoin d'actualisation du dossier (contrat de travail, ressources, adresse).

> Le SNE : outil gratuit du Ministère du Logement mis à disposition de tous les guichets enregistreurs.

LE GUICHET ENREGISTREUR

> Accueil physique : 2 après-midis par semaine.

> Nécessite de remplir le dossier sur place avec le demandeur ou de renouveler leur demande.

> Scan des pièces justificatives.

> Permet d'économiser : la CCPN met directement les pièces en ligne et le dossier est directement accessible à tous les bailleurs.

> Possibilité pour la CCPN de suivre l'avancement des dossiers : le dossier est ainsi plus rapidement complet en ligne et permet à la CCPN d'avoir une meilleure connaissance et accès au vivier de la demande (extraction de liste des demandeurs possible) et de renseigner les demandeurs sur l'état d'avancement de leur dossier.

+ d'infos

LE POINT INFO LOGEMENT

268 personnes ont été accompagnées en 2018 pour constituer leur dossier de demande de logement social au Point info logement du Pays noyonnais à l'hôtel de ville de Noyon.

Permanences
> Mardi de 14h à 17h
> Jeudi de 14h à 17h

L'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement)

Permanences juridiques, financières et fiscales
> 1er mercredi du mois de 9h à 12h et 3e mercredi de 14h à 17h, à l'hôtel de ville de Noyon

LE BILAN DES PERMANENCES INFO LOGEMENT

> **268** personnes bénéficiaires d'une aide personnalisée
> **172** dossiers retirés
> **99** dossiers déposés
> **19** renouvellements de demande
> **38** modifications sur dossier

La promotion et l'animation du territoire

Salons & évènements

LA 31E ÉDITION DU MARCHÉ AUX FRUITS ROUGES

Cerises, fraises, framboises, groseilles... ont été une nouvelle fois mises à l'honneur à l'occasion de la 31e édition du Marché aux fruits rouges, organisé par la CCPN, le dimanche 1er juillet. Pas moins de 15 000 visiteurs sont venus se régaler sur les stands de la centaine d'exposants présents. En 2018, la marraine de l'évènement était l'animatrice tv, Sophie Davant Au programme : musiciens, conteurs, balades en calèche, tours de poneys, navettes en petit train, manège, le traditionnel bœuf à la broche et pour les pâtissiers en herbe, concours amateur de la meilleure tarte aux fraises et nouveauté pour les plus jeunes : des animations médiévales, animées par le parc Carisiolas !

Marché aux fruits rouges

LE PAYS NOYONNAIS FÊTE LES SPORTS ET LES ASSOCIATIONS

Le samedi 1er septembre, le campus économique Inovia a accueilli son espace de 47 hectares la fête des sports et des associatios. Cette journée de découvertes et de rencontres a été rythmée et diversifiée : démonstrations de danse country, de qi qong ou de sauts en parachute, ateliers d'initiation au tir à l'arc ou à la course d'orientation. Cette journée est un temps fort pour l'ensemble du Pays noyonnais.

Le Pays noyonnais fête les sports et les associations

Le développement touristique

Guerre et cerises

UN SPECTACLE DE GRANDE ENVERGURE

Le samedi 20 octobre 2018, dans le cadre du centenaire de la première Guerre mondiale, le Musée Territoire 14-18 soutenu par la communauté de communes du Pays noyonnais a offert aux habitants un grand spectacle de chants, musiques, projection et feux d'artifices à Noyon.

Cette création artistique a sollicité la participation des habitants et s'est voulue porteuse de mémoire. En effet il ne reste aujourd'hui plus de mémoire vivante de la Grande Guerre, l'objectif était alors de réussir à raconter ce conflit en impliquant les nouvelles générations.

Ce spectacle a aussi permis de s'interroger sur la notion de paix et de parler avec les participants de la manière dont ils souhaitent construire un avenir apaisé.

Car si ce projet s'appuie sur l'histoire des combattants français, il a aussi voulu faire entendre la parole des femmes, enfants, infirmières, soldats issus des colonies, pour faire résonner les anecdotes qui ont perduré depuis 100 ans dans les familles du Pays noyonnais. Chacun a ainsi apporter sa propre sensibilité à ce projet, à travers un objet, un souvenir, ou un message à faire passer sur le conflit.

Lettres, journaux intimes, carnets, photos et autres traces sensibles laissées par la guerre ont été des outils recherchés pour développer la trame de cette histoire vieille de 100 ans.

Pour la projection sur l'hôtel de ville, c'est Trait de lumière qui a été retenu.

+ d'infos

BILAN de la manifestation

> 2 500 spectacteurs

> Une quarantaine d'habitants ont participé à la création du spectacle

Le campus économique Inovia

Suite à l'étude menée en 2017 visant à la sécurisation du campus Inovia, la collectivité a entamé des travaux en entrée de site afin de sécuriser l'accès au parc Inovia.

MODIFICATION DES MODALITÉS D'ACCÈS AU CAMPUS INOVIA

Mis en fonction en fin d'année 2018, le système est équipé de deux barrières automatiques (en entrée et sortie de site) ainsi que de lecteurs de plaques d'immatriculation. Le campus Inovia est dorénavant équipé d'un système de vidéoprotection.

Horaires d'accès au campus Inovia :
5h30-20h30 du lundi au vendredi
5h30-13h le samedi

En 2018, 5 nouvelles entreprises se sont implantées sur Inovia : Art et Bardage, Asu TP, SKF étanchéité, Terre Intérim, BE2M Réseaux.

ACHÈVEMENT DU PARKING INOVIA AU CŒUR DE LA ZONE TERTIAIRE (80 PLACES)

Aménagement d'un parking central pour faciliter l'accès aux entreprises avoisinantes.

UN MAKER SPACE DE TYPE FABLAB

Le maker space de type FabLab est un espace d'outils mutualisés, notamment des machines-outils (imprimante 3D, découpe laser...) par ordinateur pour la conception et la réalisation d'objets.

Des conditions optimales qui permettront aux entreprises la réalisation de prototypes et la mise en place de nouveaux modes de collaboration entre ingénieurs et techniciens.
Des machines outils performantes et adaptées.
- Découpe laser
- Découpe Vinyl / Plotter de découpe
- CNC (machine permettant la découpe de pièces sur plusieurs axes)
- Imprimante 3D
- Fraiseuse numérique / Tour

+ d'infos

INOVIA en CHIFFRES

> **58** entreprises
> **322** salariés
> **80** apprenants

Inovia = 47 hectares
60 000 m² de bâtis

La CCPN, partenaire des initiatives locales

LES MANIFESTATIONS LOCALES

La communauté de communes apporte son soutien à de nombreuses associations pour les aider à organiser des évènements culturels, touristiques et sportifs. L'objectif est d'encourager le développement des animations sur le territoire et ainsi renforcer le rayonnement du Noyonnais.

En 2018, la CCPN a attribué 20 100 € de subventions pour de nombreux événements tels que le Festival de folklore et la Fête de la moto à Noyon, les 30ème foulées cutsoises à Cuts ou encore la Nuit des concerts et du feu de la St-Jean à Porcquéricourt.

VILLAGES FLEURIS

Destiné à favoriser l'embellissement des communes du Pays noyonnais, le concours intercommunal des villages fleuris récompense les communes qui contribuent, d'année en année, à parfaire le fleurissement de nos villages et le cadre de vie de notre territoire, tout en respectant des pratiques de développement durable.

Le palmarès 2018 des Villages fleuris :

> Catégorie de - de 325 habitants :Vauchelles

> Catégorie de 325 à 600 habitants : Varesnes (diplôme d'honneur : Genvry)

> Catégorie de + de 600 habitants: Salency (diplôme d'honneur : Guiscard)

> Diplôme du développement durable : Genvry

LE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS TOURISTIQUES

L'association Carisiolas gère un chantier d'insertion travaillant à l'aménagement et à l'animation d'un parc de loisirs sur le thème médiéval depuis 2004. Outre un village d'époque reconstitué, le parc propose un parcours aventure de type accrobranche. Ce site touristique enregistre des résultats encourageants depuis sa création. En 2018, l'association a accueilli18 917 visiteurs.

+ d'infos

LES INITIATIVES LOCALES EN CHIFFRES

> **20 100 €** de subventions aux associations

> **20 000 €** de subvention allouée au parc Carisiolas en soutien à son action d'insertion

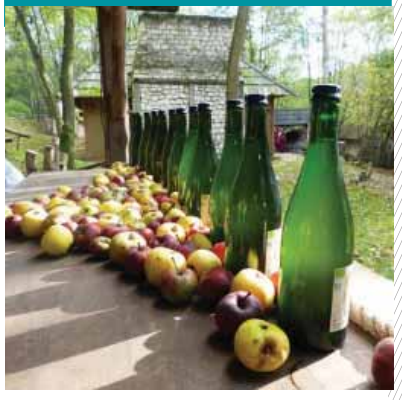

L'Office de tourisme du Pays noyonnais en vallées de l'Oise

Créé en 2016 à l'échelle des Communautés de communes du Pays noyonnais et des Deux vallées, l'Office de tourisme a poursuivi depuis son développement et génère aujourd'hui des résultats records.

UNE OFFRE COMMERCIALE TOUJOURS PLUS RENTABLE ET INNOVANTE

Depuis la nouvelle structuration amorcée en 2017, l'Office de tourisme accueille de plus en plus de visiteurs. En 2018 ce sont près de 6 200 visiteurs qui ont été accueillis soit une augmentation de 77% en une année.

Cette affluence est notamment dûe aux très nombreuses activités commerciales proposées. Visites guidées variées, croisière sur le bateau Escapade...

9 658 clients ont participé à ces visites et ont ainsi généré un chiffre d'affaire de près de 270 000€, soit 8% d'augmentation par rapport à 2017.

Il faut noter que les 2/3 du chiffre d'affaire généré sont directement injectés dans l'économie touristique locale.

© X. Renoux

© Lauryanne Lefevre

UN POINT D'INFORMATION TRANSFORMÉ

L'Office de tourisme a poursuivi sa transformation et son développement avec des travaux de réaménagement du point d'information à Noyon. Le lieu est aujourd'hui plus attractif, plus chaleureux et plus éclairé.

La 25e heure

UNE NOUVELLE STRATÉGIE TOURISTIQUE

Si en 2017 un premier travail a été mené sur la définition des cibles de clientèles, il s'agissait en 2018 d'amorcer une nouvelle stratégie de développement touristique.

Entre mars et juin 2018, une concertation a été menée avec une cinquantaine d'acteurs du tourisme local. Elle a permis de définir collectivement une stratégie de promotion en fonction du potentiel touristique du territoire. Cette réflexion est partie de considérations historiques.

Ainsi pour séduire les urbains, Parisiens et Lillois notamment, l'Office de tourisme se positionne comme le pays du temps pour soi, loin des aspérités urbaines qui réduisent le temps disponible. Sur ce territoire on apprend à voir et on réapprend à profiter de l'instant présent. Le slogan retenu est « la 25ème heure », ainsi ici les journées durent 1h de plus, un temps qui peut donc être consacré aux loisirs.

Un nouveau logo a également été défini. Ce dernier tout en rondeur, se positionne sur 3 thèmes : la faune, la flore, les grands espaces en plein air, la rivière Oise et le patrimoine culturel.

En conséquence, les offres à développer et à valoriser sont les suivantes :

> La marche, la balade, la randonnée, le vélo, le bateau, le cheval… ces moyens facilitent la découverte tout en générant du bien-être par l'effort qu'ils supposent.

> Des activités de pleine nature, dans un périmètre à portée de petits déplacements avec une relation au temps différente et au bénéfice du bien-être, de la santé et de l'environnement.

L'Office de tourisme poursuivra son développement en 2019, avec notamment des outils de communication plus modernes. Il travaillera également sur un contrat de rayonnement avec la Région Hauts-de-France pour améliorer et développer concrètement l'offre de loisirs en accord avec le positionnement marketing défini.

OFFICE DE TOURISME
Pays noyonnais
en vallées de l'Oise

Assurer des services de qualité à la population

La CCPN est le partenaire de la vie quotidienne des habitants du territoire : elle met en place des services de proximité pour améliorer la qualité de vie, tels que les services dédiés à l'accueil des jeunes enfants, la restauration et les accueils périscolaires, la santé, l'aménagement d'équipements d'intérêt communautaire ou encore le portage de repas pour les aînés.

Petite enfance

La Communauté de communes du Pays Noyonnais a la compétence de l'accueil du jeune enfant. Différents modes d'accueil du jeune enfant sont proposés au public résidant sur le territoire de la CCPN. Depuis novembre 2018, l'ensemble du service Petite enfance est réuni en un pôle au sein de l'espace Simone Veil au 324 rue du Moulin Saint Blaise à Noyon. La micro crèche Les Coccinelles poursuit ses missions d'accueil sur la commune de Guiscard, tout en étant toujours rattachée administrativement au pôle Petite Enfance.

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

C'est auprès de l'animatrice du Relais d'Assistants Maternels (RAM) que le public prend connaissance des offres d'accueil du jeune enfant existant sur le territoire et des conditions et procédés pour obtenir un moyen de garde de leur jeune enfant, tant en étant parent employeur (assistant maternel indépendant, garde à domicile) qu'en accueil géré par la collectivité (accueil familial La Malle aux trésors, multi accueil Les Petits trésors et la micro crèche Les Coccinelles). Ce sont de nombreuses familles issues du Noyonnais qui ont été reçues au RAM en 2018.

LES STRUCTURES DE GARDE DU JEUNE ENFANT

Les différents établissements Petite enfance, gérés par la collectivité accueillent les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans (une possibilité pendant les mercredis et vacances scolaires pour les enfants âgés de 5 ans révolus dans les structures collectives).

Depuis mai 2011, la micro crèche située à Guiscard (rue de l'église) offre 10 places du lundi au vendredi de 8h à 17h30.

Le 5 novembre 2018, la halte-garderie Galipette et les multi accueils Pirouette et P'tits Malins ont fermé leurs portes pour donner naissance à un nouvel établissement : Les Petits trésors.

Situé au sein du pôle Petite enfance, le multi accueil Les Petits Trésors offre 52 places, du lundi au vendredi de 7h à 18h30 (contre 41 places de 8h à 18h auparavant).

L'accueil familial dispose depuis fin 2018, de locaux spacieux et réservés uniquement à cet établissement.

Les enfants accueillis dans tous les établissements du service Petite enfance le sont par des professionnels qualifiés.

Les assistantes maternelles de l'accueil familial agréées par le Conseil Départemental sont encadrées par une infirmière puéricultrice et deux éducatrices de jeunes enfants.

Relais des assistants maternels

Micro crèche les coccinelles de Guiscard

Les personnes encadrant les enfants dans les établissements d'accueil collectif sont pourvues soit du CAP Petite Enfance ou Accompagnant Pédagogique Petite Enfance, Auxiliaire de Puériculture, Infirmière, Educatrice de jeunes enfants.

Pour parfaire ses connaissances, le personnel suit régulièrement des formations spécifiques à ses missions ou assiste à des conférences en lien avec l'accueil du jeune enfant (l'enfant en situation d'handicap, le développement psychomoteur du jeune enfant, conférences de Jean Epstein...).

Dans l'intention d'offrir une même qualité d'accueil, le personnel encadrant les enfants dans les établissements collectifs s'est réuni trois jours en janvier 2018 afin d'harmoniser ses pratiques et de rédiger des protocoles, mettre en place des outils internes. Puis en juillet 2018, quatre jours ont été consacrés à la rédaction du projet d'établissement (disponible à la lecture dans les 3 établissements d'accueil).

Enfin, le service Petite enfance contribue à la formation de futurs professionnels Petite enfance en accueillant régulièrement des stagiaires CAP APPE, auxiliaire de puériculture, infirmière ou éducatrice de jeunes enfants.

Inauguration du multi accueil Les Petits Trésors

+ d'infos

LA PETITE ENFANCE EN CHIFFRES

> En 2018, **11 483** heures d'accueil effectives ont été réalisées au sein des Coccinelles

> En 2018, les établissements collectifs sis sur la commune de Noyon totalisent **44 275** heures d'accueil effectif. Soit un total de **55 758** heures pour l'ensemble des accueils collectifs.

> A l'accueil familial, les assistantes maternelles employées par la CCPN ont cumulé **86 990** heures d'accueil réel

> Les jeunes enfants du Pays noyonnais ont donc été accueillis en 2018 pendant

142 748 heures

Enfance

Le service Enfance de la Communauté de communes du Pays noyonnais accueille les enfants de son territoire ou hors communauté des communes.

LES OBJECTIFS

> Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous.

> Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.

> Développer le savoir-vivre ensemble pour faire de nos communes un territoire solidaire et respectueux.

> Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, mettent l'enfant en confiance et le valorise.

LE PERSONNEL

L'équipe du service Enfance est composée de personnel administratif et d'équipes pédagogiques, la coordinatrice jeunesse et pour chaque secteur (3 coordinateurs et 3 renforts pédagogiques, (secteur Sud Est, secteur Nord-Ouest et Noyon Urbain) qui veillent au bon déroulement des services proposés et au bon encadrement des enfants sur l'ensemble des sites du Pays noyonnais).

Les agents d'animation sont pour une grande majorité diplômés BAFD, BAFA ou CAP Petite Enfance.

Ils proposent aux enfants de participer à des activités ludiques et pédagogiques tout au long de l'année scolaire.

Les agents de restauration sont formés aux normes HACCP.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

En décembre 2018

Le mercredi 19 décembre 2018 a été organisé un goûter de noël pour les enfants des trois secteurs du Pays noyonnais à Inovia sur le thème :
« Les chants du monde ».

Les chants et danses ont enchanté l'après-midi des petits et des grands autour d'un goûter en attendant les cadeaux apporté par le Père Noël.

LES TARIFS

Depuis la revalorisation des tarifs à la rentrée 2016, aucun changement n'a été apporté en 2018. Ces derniers sont calculés selon le barème de la Caisse d'allocations familiales (CAF) :

> par l'application d'un pourcentage sur les revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition,

> par la mise en place d'un plancher et d'un plafond de ressources,

> par la dégressivité de la participation des familles en fonction du nombre d'enfants à charge.

Elle comporte une ligne « périscolaire midi » qui correspond au temps d'accueil, d'installation, de surveillance et au bon déroulement du repas du midi, ce temps est un forfait.

ORGANISATION

L'accueil du matin se fait dès 7h30 et jusqu'à l'ouverture de l'école, afin de commencer leurs journées en douceur, des activités calmes sont proposées à vos enfants. S'il le désire, votre

enfant a également la possibilité de ne rien faire et de se reposer.
L'accueil du soir se fait dès la sortie de l'école et jusqu'à 18h30, des activités ludiques, individuelles ou collectives sont proposées à vos enfants.
La restauration scolaire consiste à accueillir votre enfant dès la sortie de l'école et jusqu'à la reprise de celle-ci.
Ce temps se compose de 2 périodes distinctes : un temps de restauration et de transport (si besoin selon les sites) et un temps d'animation (jeux ou activités extérieures suivant la météo).
Les menus de la restauration scolaire qui sont proposés par notre prestataire « La Normande » sont affichés sur tous les lieux d'accueils, sur le site internet du Pays noyonnais et transmis par mail à chaque mairie.

À SAVOIR

Afin de bénéficier des services proposés, il y a un dossier d'inscription unique à remplir avant chaque rentrée scolaire, ce dossier renseigne l'identité de l'enfant et de sa famille. Plusieurs documents sont demandés (assurance, vaccinations...).

Goûter de Noël

+ d'infos

L'ENFANCE EN CHIFFRES

> 3 454 enfants scolarisés sur l'ensemble du Pays noyonnais

> 2 800 enfants fréquentent nos dispositifs

> 140 870 repas servis sur l'année 2018

> 150 593 repas servis

> 21 sites de restauration et d'accueil périscolaire

> 123 agents d'animation et de restauration

Centre intercommunal de santé du Pays noyonnais

En 2018, la Communauté de communes du Pays noyonnais renforce l'offre de soin territoriale par la création d'un centre intercommunal de santé.

Objectif : lutter contre la désertification médicale par la mise à disposition du public d'un service de soins médicaux de proximité.
Face à la désertification médicale observée sur son territoire, la Communauté de communes du Pays noyonnais a pris l'initiative de pallier le manque de médecins généralistes par l'ouverture d'un centre intercommunal de santé sur la commune de Noyon.
Après 11 mois de démarches administratives - comprenant également la réhabilitation du bâtiment en centre-ville de Noyon, le centre de santé a pris ses fonctions médicales le 20 novembre 2018 et a été inauguré le 15 décembre de la même année par les élus du Noyonnais.
En 2018, 3 médecins et 2 secrétaires médicales proposaient leurs services alliant le soin, la prévention, l'éducation sanitaire et thérapeutique pour la population résidant sur le Pays noyonnais.
Le centre a pour mission principale d'assurer une prise en charge globale des patients en réunissant l'approche médicale et sociale.
La structure médicale se caractérise par son mode de fonctionnement. Etant considéré comme un service de la Communauté de communes, le personnel du centre de santé est salarié de la collectivité. Ce statut de travail attire de plus en plus de médecins à la recherche de conditions de travail plus centrées sur le soin que sur les tâches administratives et comptables ; tâches assurées par les secrétaires médicales. Dans ce cadre, le centre intercommunal de santé apporte une réponse aux inégalités territoriales et sociales d'accès aux premiers soins.

+ d'infos

Adresse: 57 bis rue de Paris - parking de la Boissière - 60400 Noyon

Horaires d'ouveture:

Du lundi au vendredi de 8h-12h et de 14h-19h.

Le samedi de 8h-12h.

LE **CENTRE DE SANTÉ** EN CHIFFRES au 31/12/19

> 1 580 inscrits, dont 618 ayant déclaré le centre de santé comme médecin traitant

> 1 médecin salarié à temps plein et **2** médecins vacataires

> 2 secrétaires médicales (1 à temps plein; 1 à temps partiel - 80%)

> 1 112 actes médicaux réalisés en moins de 6 semaines d'activités fin 2018

Le funérarium

La CCPN a en charge, dans le cadre de ses compétences optionnelles, l'aménagement et le fonctionnement du funérarium du Noyonnais.

Cet équipement est situé dans l'enceinte du centre hospitalier Compiègne-Noyon, avenue Alsace Lorraine à Noyon. Il est ouvert aux familles des défunts de 8h à 20h du lundi au samedi et de 9h à 20h les dimanches et jours fériés.
Il permet aux familles de disposer d'un salon de recueillement (funérarium) ou d'un simple lieu transitoire avant la mise en bière (morgue).

Une convention nous lie au centre hospitalier pour définir l'utilisation de cet équipement : trois salons funéraires gérés par la communauté de communes, adossés à la morgue qui est sous la responsabilité de l'hôpital.
Deux agents à temps non complet assurent le fonctionnement de ces deux équipements.

+ d'infos

LES TARIFS D'OCCUPATION DU FUNÉRARIUM EN 2018

Durée du séjour	Pays noyonnais	Hors PN
1er jour	186 €	274 €
Jours suivants	15 €/jour	37 €/jour

L'ACTIVITÉ DU FUNÉRARIUM

> 114 défunts

> 14 pompes funèbres concernées

> 594 jours d'occupation

Préserver l'environnement

La collecte et l'élimination des déchets,
la protection de la qualité et de la quantité
de la ressource en eau potable,
la mise en valeur des pratiques respectueuses de l'environnement
sont les missions de la CCPN.

La collecte des déchets ménagers

Le titre IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages. L'un des objectifs est de donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets en réduisant, d'ici 2020, de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits.

poubelle classique

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles s'élève à 242 kg/hab./an (pour 8 270 tonnes) soit +2% par rapport à 2017.

poubelle jaune

Le tonnage de la collecte sélective s'élève à 63 kg/hab./an (pour 2 159 tonnes) soit +0.6% par rapport à 2017.

benne à verre

Le tonnage du verre s'élève à 30 kg/hab./an (pour 1 034 tonnes) soit -0.6% par rapport à 2017.

déchetterie

Le tonnage en déchetterie s'élève à 235 kg/hab./an (pour 8 031 tonnes) soit +5.1% par rapport à 2017.

La CCPN adhère au Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO - ex SMVO) qui assure le transport, le traitement des déchets et la gestion des déchetteries.

+ d'infos

LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA= ORDURES MÉNAGÈRES + ENCOMBRANTS)

> **571** kg/hab./an sur le territoire noyonnais soit +2.9% par rapport à 2017.

LES REFUS DE TRI

> **10.12** % contre 7.95% en 2017.

FINANCIÈREMENT

> **3 095 777** euros de budget consacrés à la prévention et la gestion des déchets ménagers

> **90.7** euros TTC par habitant et par an.

Le budget alloué à la gestion de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères s'est élevé à 2,8 millions d'euros en 2018.

Les 3 principaux postes de dépenses sont les suivants :

	2015	2016	2017	2018	N - 1
Collecte des ordures ménagères	972 229	960 706	998 105	1 048 505	4.8%
Traitement des ordures ménagères résiduelles	564 307	568 529	553 951	572 306	3.2%
Contributions Syndicat mixte du département de l'Oise*	1 120 924	1 117 471	1 141 495	1 152 675	2.1%

*Inclut le fonctionnement des déchetteries et le traitement des déchets des déchetteries.

La collecte en secteur rural est plus coûteuse en raison de l'étalement des communes et du nombre de kilomètres parcourus par le prestataire (plus de temps passé et plus de carburant pour réaliser la collecte).

Répartition de la population CCPN

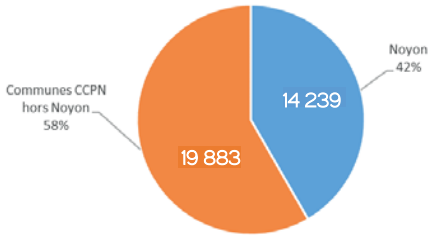

34 122 habitants au total*

*Insee - Population légale entrant en vigueur au 1er janvier 2018

+ d'infos

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), est de 10,69%. Stable depuis 2011, elle permet de couvrir les dépenses du service à hauteur de 95%.

L'augmentation des performances de tri sélectif par les habitants (augmentation du nombre de trieurs, diminution des erreurs de tri) permet de générer des recettes supplémentaires.

Aujourd'hui, la revente des matériaux recyclés et les aides des éco-organismes permettent de couvrir la totalité des coûts de fonctionnement du centre de tri.

Des actions de sensibilisation pour la préservation de l'environnement

Afin d'atteindre la réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA)/hab. en 2020 par rapport à 2010, fixée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la CCPN met en place des actions favorisant la réduction des déchets.

PROMOTION DU COMPOSTAGE AUPRÈS DES PARTICULIERS

La CCPN encourage la pratique du compostage en habitat individuel depuis 2005. Pour cela, la CCPN vend des composteurs à prix préférentiel. En 2018, 71 composteurs ont été vendus soit près de 1 109 composteurs depuis le début de l'action, représentant plus de 10% des foyers individuels équipés.

COMPOSTAGE DANS LES CANTINES SCOLAIRES

Sept cantines sur le territoire de la CCPN compostent les restes de repas depuis 2013.

SENSIBILISATION AU TRI, RECYCLAGE ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DANS LES ÉCOLES ET DANS LE CADRE DES NOUVELLES ACTIVITÉS DU PÉRISCOLAIRE

Depuis septembre 2016, le service environnement propose des animations scolaires. Pour l'année scolaire 2017/2018, deux nouvelles animations ont été créées par le service environnement, l'atelier «semis» et l'atelier «peinture écolo». Le programme des animations comporte désormais 11 animations à destination des élèves du CP au CM2 sur les thèmes de la collecte sélective, du recyclage, du compostage et de la réduction des déchets à la source. Sur l'année 2018, le service environnement a réalisé 105 interventions dans les écoles et 710 enfants ont été sensibilisés.

QUELQUES EXEMPLES D'ANIMATIONS RÉALISÉES DURANT L'ANNÉE 2018

En mars,
ramassage des déchets dans la nature dans le cadre de l'opération Hauts-de-France Propres.

En juin,
animation smoothies avec Auchan Noyon et sensibilisation au gaspillage alimentaire.

En mai,
sensibilisation au compostage et vente de composteurs lors du Marché aux fleurs de Noyon.

En novembre,
ateliers de fabrication de produits ménagers et cosmétiques naturels dans le cadre de la Semaine européenne pour la réduction des déchets.

La politique de l'eau

La CCPN, par son engagement dans le contrat global, le SAGE et la GEMAPI se donne les moyens techniques, juridiques et financiers de préserver les ressources locales et respecter les échéances réglementaires (bon état des masses d'eau superficielles et souterraines à échéance 2021/2027 selon la directive cadre européenne reprise dans le SDAGE Seine Normandie).

LE CONTRAT GLOBAL

Le contrat global a été contracté le 26 septembre 2014 avec l'agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et les communes, syndicats compétents en eau potable, rivière, assainissement. Les partenaires institutionnels (Entente Oise-Aisne, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'industrie) se sont également engagés dans cette dynamique. Reconquérir la qualité de nos rivières, préserver nos ressources en eau potable, diminuer les pollutions diffuses sont les objectifs visés par le programme d'actions qui a été établi. Les Communautés de communes du Pays noyonnais et Pays des sources, pionnières dans une telle politiques de l'eau dès 1999 aux côtés de l'Agence de l'Eau sont désormais rejointes par la Communauté de communes des Deux Vallées (CC2V) afin de former un sous-bassin hydrographique cohérent, correspondant plus ou moins aux limites du territoire du Pays sources et Vallées. Dans ce cadre, l'année 2018 a vu se réaliser, entre autres:

> la fin des travaux de restaurations de la Verse à Pont l'Évêque/Sempigny.

> le lancement des travaux de réouverture de la Verse de Beaugies.

> le lancement des travaux de renaturation des berges de la Verse.

L'année 2018 a vu se concrétiser également:

> le projet de lutte contre les inondations des communes de Varesnes et Pontoise-lès-Noyon.

> le lancement du Plan Climat Air Energie Climat.

> Poursuite des actions du PAPI Verse (réouverture de la Verse dans la traversé de Guiscard).

Travaux préparatoires à la réouverture de la Verse à Guiscard

GEMAPI

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et l'attribue aux

communes et à leurs groupements. La double approche milieux aquatiques et inondations portée par la compétence GEMAPI est un enjeu fort pour les années à venir afin d'apporter des solutions novatrices et intégrer à ces deux problématiques trop longtemps traitées de manière distincte. Créer des champs d'expansion, des crues, reculer des digues, renaturer les rivières, reconnecter les zones humides aux cours d'eau, limiter les ruissellements sont autant de solutions à combiner à l'échelle du bassin versant pour améliorer la gestion de nos rivières. Ensemble, ces actions constituent un levier efficace pour ralentir les écoulements, réduire les risques d'inondations, améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité dans les milieux aquatiques.
La CCPN mène depuis fin 2016 une réflexion avec les territoires amont et aval sur la gouvernance à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent, à savoir l'unité Oise moyenne.

SAGE

Le SAGE Oise moyenne est en phase d'émergence.
Le périmètre a été arrêté par le Préfet et coïncide avec le syndicat mixte qui va être créé grâce à l'étude GEMAPI.

Les orientations actées

Etape 1 (été 2018) : création d'un Syndicat mixte fermé pour le portage du SAGE, avec l'élaboration, la révision, le suivi du SAGE et des missions d'animation.
Etape 2 (dès 2019) : extension des compétences du syndicat mixte pour le portage du SAGE. GEMAPI : items 1, 2 et 8 avec des missions complémentaires à la carte.

LE SPANC

En 2018, le service a effectué :

> 25 contrôles de conception,

> 15 contrôles de l'exécution,

> 348 contrôles du fonctionnement et de l'entretien,

> 57 contrôles de conformité.

Les communes de Caisnes, Fréniches et de Frétoy-le-Château ainsi que les écarts de Crisolles et de Larboye ont fait l'objet d'un contrôle en 2018.

Afin d'améliorer la qualité des cours d'eau identifiés proritaires par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (la Verse et le ru de Belle fontaine), un groupement de commandes a été crée par 8 communes (Beaugies-sous-Bois, Berlancourt, Caisnes, Guiscard, le Plessis Patte d'Oie, Maucourt, Quesmy et Vauchelles). 327 installations sont éligibles (contrôlées par le SPANC avec avis défavorable) aux aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (60% d'aides) et du Conseil Général de l'Oise (1 000€).

Le service a validé 236 études de sol réalisées par le bureau d'études AMODIAG. 83 installations devraient être réhabilitées en 2019.

Nos moyens pour agir

Afin d'offrir un service public de qualité à l'ensemble des habitants du territoire, la CCPN compte plusieurs services aux missions riches et variées. Au-delà des moyens humains, la collectivité est dotée de moyens financiers, dont les montants sont votés chaque année.

Les services supports

Administration générale, courrier, ressources humaines, finances, marchés publics, affaires juridiques, services techniques, informatique, ou encore communication... autant de services transversaux qui œuvrent au bon fonctionnement de la collectivité pour un service public de qualité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service gère l'organisation des commissions, conseils et bureaux communautaires, impliquant en particulier la gestion des délibérations et décisions (depuis 2015), transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité. Il est également chargé d'assurer un ensemble de services essentiels à la collectivité avec notamment l'accueil téléphonique et physique du public ainsi que le courrier et sa distribution vers l'ensemble des services.

RESSOURCES HUMAINES

Une collectivité de notre taille ne saurait fonctionner sans une direction des ressources humaines qui assure la gestion des dossiers de l'ensemble des agents durant toute leur carrière: recrutements, gestion, payes, carrières, retraites, formations, mobilité, sécurité et santé au travail, prévention des risques psycho-sociaux... Avec l'arrivée d'une nouvelle chargée de qualité en fin d'année 2018, les services sont accompagnés dans une démarché d'amélioration continue.

FINANCES

La direction des finances assure la préparation et le suivi du budget de la collectivité et de chacun des services. Le service suit l'exécution des dépenses et des recettess, gère la trésorerie tout en apportant assistance et conseil aux différents services de la collectivité.

SYSTÈME D'INFORMATION

Le service Systèmes d'Information assure l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information (gestion du parc informatique, réseau et sécurité informatique et serveurs, déploiement de solutions applicatives, gestion des outils de télécommunication, support utilisateurs...). Suite à la modernisation et à la sécurisation de son réseau informatique, la communauté de communes a

engagé en 2018 le renouvellement de son infrastructure de stockage et de sauvegarde des données (mise en place de serveurs virtualisés et d'un plan de reprise d'activités).

Engagée dans le développement du numérique dans les pratiques de l'administration la Communauté de communes du Pays noyonnais poursuit le déploiement de nouvelles solutions logicielles afin d'optimiser le fonctionnement des services et apporter un service de qualité aux usagers : solution de gestion médicale pour le centre de santé ouvert depuis novembre 2018, solution de dématérialisation des assemblées (pour la ville de Noyon), déploiement d'un outil de gestion des courriers...

MARCHÉS PUBLICS

Comme pour toute collectivité, les achats et prestations sont régulés et encadrés par la mise en place de marchés publics. Ceux-ci sont gérés par un service dédié en appui à l'ensemble des services opérationnels de leur création (définition des besoins et rédaction des dossiers de consultation) à leur suivi (notification). Le service Marchés publics est compétent pour tout type d'achat dès le 1er euro engagé.

AFFAIRES JURIDIQUES

Service ressource, la cellule juridique assure la sécurité juridique des actes et des activités de la communauté de communes. À ce titre, elle assume le contrôle des délibérations, des arrêtés, des décisions ou des baux. Le service participe aux projets à chaque étape afin de s'assurer de la conformité juridique des décisions adoptées.

COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTIEL

Afin d'assurer sa mission d'information auprès des populations, le service est doté de plusieurs outils : un site internet, une lettre d'informations thématique bimestrielle, 42Com, distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire, une lettre d'informations à destination de tous les élus du territoire, une page Facebook, des dépliants institutionnels sur la gestion des déchets ou encore les modes de garde. Le service assure également les relations presse.

SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques gèrent les moyens matériels de la collectivité : le parc de véhicules, l'immobilier (bâtiments et infrastructures) ou encore le mobilier. Les agents du service assurent l'entretien des locaux, la maintenance (contrôles obligatoires, planification et suivi des gros travaux), logistique (préparation des manifestations). Des équipes sont également chargées de l'entretien des espaces verts : campus économique Inovia, maison de santé pluri-disciplinaire à Guiscard, stadium... Une brigade verte, composée de trois agents, entretient, tout au long de l'année, les 180 km de chemins de randonnée.

Nos effectifs

277 agents compsent la CCPN au 31 décembre 2018 :

- > 40 agents de la catégorie A
- > 27 agents de la catégorie B
- >163 agents de la catégorie C
- > 23 assistantes maternelles
- > 19 agents en contrat aidés (CUI/PEC)
- > 5 apprentis

Les compétences

La communauté de communes du Pays Noyonnais détient actuellement 10 compétences sur 12 possibles (art. L5214-16 du CDGT), dont 5 compétences obligatoires. Les compétences optionnelles relèvent d'un choix du conseil communautaire.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

> Aménagnement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire:
- Shéma de Cohérence Territorial et shéma de secteur
- Actions d'accompagenment et d'amélioration de l'habitat
- Plan local d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

> Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17:
- Création, aménagement, entretien, gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Action de développement économique
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme

> Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)

> Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

> Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

> Protection et mise en valeur de l'environnement

> politique du logement et du cadre de vie

> Politique de la ville et de la ruralité:
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programme d'actions définis dans le contrat de ville

> Création, aménagement et entretien de la voirie

> Création et gestion de maisons de services au publics et définition des obligations de services publics y afférents

COMPÉTENCES FACULTATIVES

> Haut débit

> SPANC

> Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

> Création et mise en œuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics, exceptés les transports urbains

> Création et extension des maisons pluridisciplinaires de santé

> Enfance et jeunesse

> Services à la population

> Organisation, diffusion, soutien, programmation et promotion d'évènements et d'opérations culturels conçus ou intéressant au moins deux communes de la communauté.

> Emploi formation

> Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des ressources en eau (SAGE)

> Compétences santé relative au centre de santé intercommunal

Le budget

Le fonctionnement

En 2018, le compte administratif retraçant l'exécution du budget principal de la Communauté de communes du Pays noyonnais affiche 16,34 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement et 16,81 millions d'euros de recettes réelles. Cet exercice a permis de dégager un solde d'épargne brut positif, à hauteur de 177 557.71 €.

La capacité de désendettement de la CCPN de 11.3 ans pour 2018, reste en deça du seuil d'alerte de 12/13 ans.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources de la collectivité reposent essentiellement sur :

> les contributions directes (impôts et taxes qui représentent 70% des recettes totales) parmi lesquelles la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui couvre les frais engagés pour la collecte (ordures ménagères, tri sélectif, verre...).

> la Dotation globale de fonctionnement (DGF), en forte baisse du fait de la contribution au redressement des comptes publics nationaux imposée par l'État.

> les subventions et participations des partenaires (Région, Département, Europe, Caf...),

> et, dans une moindre mesure, les produits des services et du domaine (tarification des usagers). Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 1.73% sur un an.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ce sont principalement les charges à caractère général, de gestion courante (fournitures, contrats de prestation de service, d'entretien ou de réparation, fluides, énergie...) et les frais de personnel (191 Equivalents temps plein (ETP) en 2018). D'autres charges - paiement des intérets des emprunts, cotisations aux organismes, contribution au Service départemental d'incendie et de secours ou subventions aux associations du territoire...- ainsi que les dotations aux amortissements et autres provisions complètent le périmètre des dépenses. En 2018, la CCPN a enregistré une baisse notable de ses dépenses réelles de fonctionnement (- 1,81%), démontrant l'effort de maîtrise des dépenses engagées. On constate une décélération non négligeable du poids des charges de personnel, dûe à une maîtrise du chapitre 012 et ce malgrès la poursuite du processus de mutualisation qui impacte en brut ce chapitre. Les charges à caractère général sont stabilisées depuis 3 ans, preuve des efforts de gestion opérés.

Recettes réelles de fonctionnement

16,70 M€

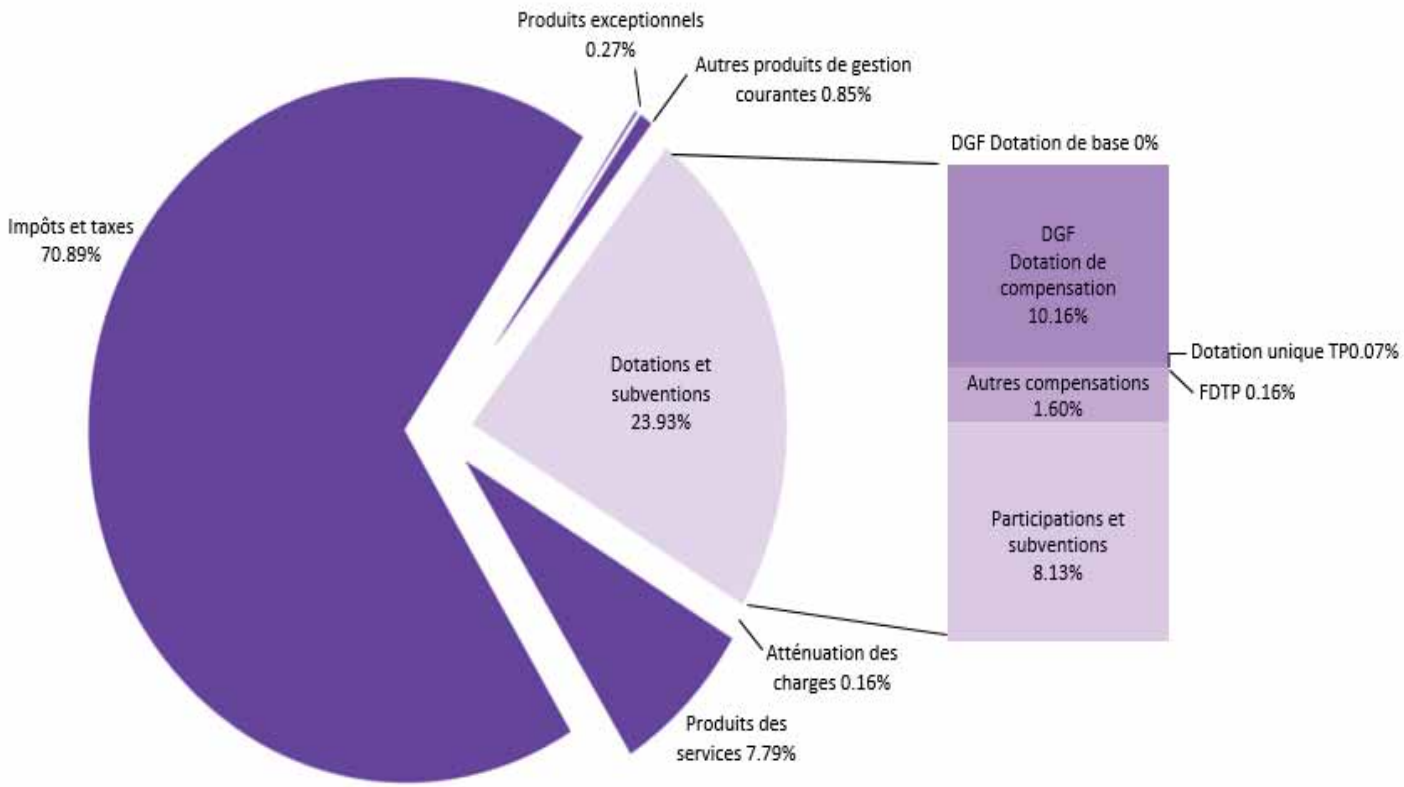

Dépenses réelles de fonctionnement

15,58 M€

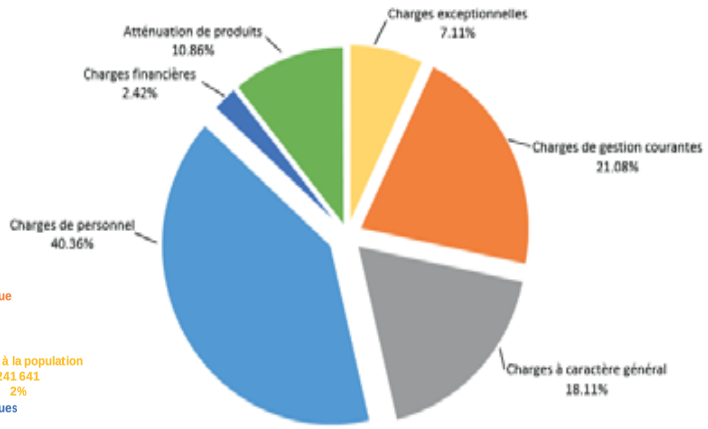

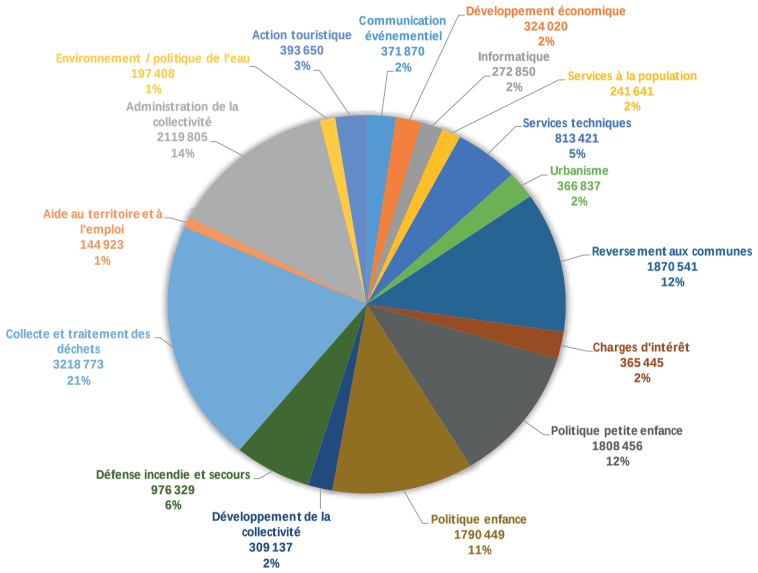

Ventilation des dépenses de fonctionnement par politique publique

Les principaux investissements

Les investissements se focalisent principalement sur deux secteurs : le développement économique et l'amélioration des équipements de services à la population à travers des travaux d'aménagement et d'infrastructures qui viennent renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3.38 millions d'euros, soit 71 % des dépenses réelles d'investissement.

Répartition par destination des dépenses d'investissement

Elles comprennent principalement :
> 1 500 000 € (soit 44 % des dépenses d'équipement 2018) au titre du troisième remboursement du déploiement de fibre optique SMOTHD (dont 500 000 € de RAR 2017,
> 926 283 € pour la livraison du nouveau pôle intercommunal de la petite enfance,
> 168 701 € de crédits d'acquisition foncière pour la nouvelle recyclerie,
> 129 279 € pour l'aménagement du nouveau centre de santé intercommunal.
Le reste se répartit entre des opérations non affectées, des immobilisations corporelles diverses (matériel informatique, installations de voirie, matériel de transport,...) ou encore des subventions d'équipement versées.

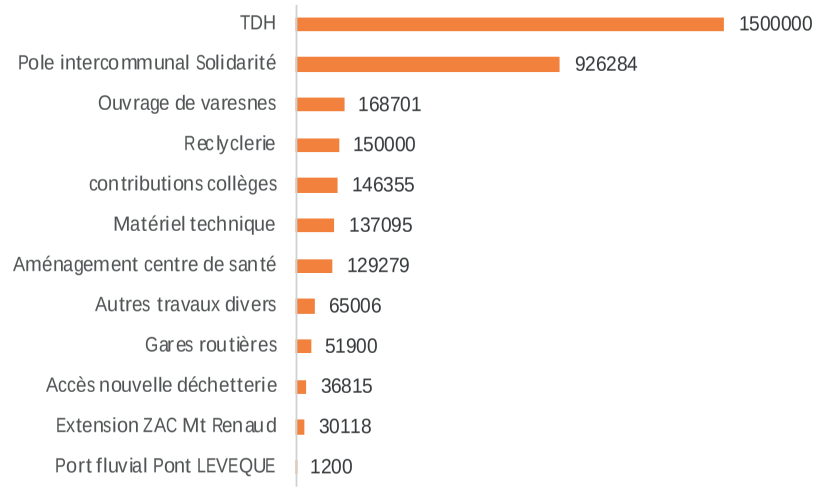

Le budget du campus économique Inovia

Depuis le départ du régiment de marche du Tchad, la reconversion de l'ancien site militaire fait l'objet d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) signé avec l'État. En parallèle, une convention tripartite a été signée entre la CCPN, la Région et le Département. L'objectif des actions menées par la CCPN, avec ses partenaires, consiste en la reconversion de cet ancien site militaire en campus économique Inovia dédié à l'activité économique, à la formation et à l'innovation. Ces actions reposent sur un budget annexe spécifique.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de charges de gestion courantes (fluides et entretien), de charges financières et d'amortissements. Les recettes de fonctionnement concernent l'encaissement des loyers et de subventions.
En investissement, figurent les dépenses et les recettes liées aux actions du CRSD ainsi que les remboursements d'emprunts. Une masse de travaux d'environ 1 million d'euros a été réalisée en 2018.

+ d'infos

PRINCIPALES DEPENSES EN OPÉRATIONS

Opérations d'investissement	Dépenses 2018
Pôle loisirs	398 184 €
Parking et voirie / réseaux campus	293 017 €
Bât. Intersnack (travaux pour vente)	92 700 €
Divers menus travaux, matériels techniques et études	71 069 €
Bât. Campus	25 323 €
Voies Douces	29 400 €
Informatique, téléphonie et déploiement wifi	14 369 €
Accès sécurisé	11 947 €

LA CCPN PERÇOIT ENVIRON 80% DE SUBVENTIONS POUR CES TRAVAUX PAR SES PARTENAIRES FINANCIERS : L'EUROPE, L'ÉTAT, LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT.

Le campus Inovia

Le Contrat de Ruralité

Le 20 mars 2017, l'Etat et la CCPN ont signé l'accord cadre du Contrat de Ruralité. Un outil permettant de mobiliser des cofinancements supplémentaires de l'Etat, sur la période 2017-2020 ; afin de développer des projets au sein des territoires ruraux.

La CCPN a été la première collectivité de l'Oise à signer cette contractualisation, levier de développement pour les communes rurales du territoires.
Ce sont les comités interministériels de la ruralité qui ont ainsi acté la mise en place des contrats de ruralité. Six axes ont été définis par le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) - voir tableau à droite.
Les objectifs de cette contractualisation sont multiples:
> Placer les habitants du territoire au centre des actions envisagées.
> Répondre aux nouveaux besoins des territoires ruraux.
> Permettre un développement équilibré du territoire et renforcer les liens entre la ville centre et les communes rurales du Pays noyonnais.
> Garantir, de manière égale, un accès aux services publics pour chaque citoyen.
> Soutenir les initiatives locales.

Actions réalisées ou en cours de réalisation dans la maquette financière 2018 :

Axes stratégiques	Porteur	Action
L'accès aux services publics et marchands et aux soins	CCPN	Création d'un centre de santé
	CCPN/CSR de Guiscard	Achat d'un camion frigorifique pour le portage de repas
	CCPN	Travaux de réhabilitation et d'accessibilité du contrat Social Rural (CSR) de Guiscard
	CCPN	Refonte du système d'information géographique (SIG) communautaire
	Pont-l'Évêque	Accès Personne à mobilité réduite (PMR) mairie école
La revitalisation des bourgs centre	Pont-l'Évêque	Accès Personne à mobilité réduite (PMR) - Auberge
L'attractivité du territoire		
La transition écologique et énergétique	CCPN	Acquisition de deux véhicules éléctriques pour le service enfance
	Bussy	Rénovation thermique de l'école
Mobilités	CSR de Guiscard	Acquisition d'un minibus pour le Contrat Social Rural (CSR) de Guiscard
Cohésion sociale	CCPN	Mise en service de l'application BIP-BOP
	SIRS de Beaurain-les-Noyons Bussy, Genvry	Achat de matériel informatique pour SIRS de Beaurain-les-Noyons Bussy, Genvry
	Morlincourt	Création d'une aire de jeux
	Genvry	Rénovation de la salle des fêtes
	Passel	Extension de la vidéo-protection

Financeurs de la programmation annuelle :

Montant total	ETAT (DSIL ruralité, DETR)	Auto financement	Leader (Union Européenne)	Département
727 709 €	432 706 €	171 310 €	28 471 €	94 929 €

Le contrat de ville

Le contrat de ville a été signé en juillet 2015 entre 23 signataires. Le transfert de compétences de la politique de la ville à la CCPN a été réalisé en 2016. Il fait suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, qui définit l'EPCI comme étant en charge de l'élaboration du contrat de ville intercommunal (diagnostic, orientations, programme d'actions), participation à sa mise en œuvre et à l'animation et la coordination des dispositifs contractuels. Cela traduit la volonté d'insérer la politique de la ville dans une cohérence territoriale à plus grande échelle.

3 piliers

- Développement économique et emploi
- Renouvellement urbain et cadre de vie
- Cohésion sociale

+ De priorités transversales :

égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, jeunesse, valeurs de la République et citoyenneté.

UN IMPACT BUDGÉTAIRE LIMITÉ POUR LA CCPN

Sources de financement des actions:

- Etat : crédits CGET dans le cadre des appels à projets / Dotation Politique de la Ville (traitement des salaires de animateurs des Maisons Pour Tous; équipe de médiation et réussite éducative)
- Région : soutien à l'emploi, l'innovation et au numérique.
- Ville de Noyon via le budget du service Cohésion Sociale + partenaires (Pôle Emploi, Mission Locale, CAF)

RÉPARTITION DES CRÉDITS ETAT/COMMUNE 2018

Pilier	Montant CGET	Montant Commune
Cohésion sociale	42 479 €	10 130 €
Cadre de vie et renouvellement urbain	3 000 €	0 €
Développement économique et emploi	30 000 €	8 500 €
Totaux	75 479 €	18 630 €

Financement de la Région en 2018 : 21 228€ d'enveloppe fonctionnement

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2018

Opérations ayant lieu sur les structures présentes sur les 3 quartiers de la Politique de la Ville, au bénéfice des habitants des 3 quartiers.

Opération	Coût de l'opération	Participation Ville	Montant Dotation PV sollicité
Animation des maisons pour tous	280 206 €	177 396 €	102 810 €
Fonctionnement et développement des ACM* dans les quartiers prioritaires	474 173 €	371 363 €	102 810 €
Fonctionnement des établissement scolaires	390 830 €	301 250 €	89 580 €
TOTAL	1 145 209 €	850 009 €	295 200 €

* Accueil Collectif pour Mineurs

APPILLY
BABŒUF
BEAUGIES-SOUS -BOIS
BEAURAINS-LÈS-NOYON
BÉHÉRICOURT
BERLANCOURT
BRÉTIGNY
BUSSY
CAISNES
CAMPAGNE
CARLEPONT
CATIGNY
CRISOLLES
CUTS
FLAVY-LE-MELDEUX
FRÉNICHES
FRÉTOY-LE-CHÂTEAU
GENVRY
GOLANCOURT
GRANDRÛ
GUISCARD
LARBROYE
LIBERMONT
MAUCOURT
MONDESCOURT
MORLINCOURT
MUIRANCOURT
NOYON
PASSEL
PLESSIS-PATTE-D'OIE
PONT-L'ÉVÊQUE
PONTOISE-LES-NOYON
PORQUÉRICOURT
QUESMY
SALENCY
SEMPIGNY
SERMAIZE
SUZOY
VARESNES
VAUCHELLES
VILLE
VILLESELVE

Communauté de communes du Pays noyonnais
Campus économique Inovia
1435 boulevard Cambronne
CS 30110
60400 NOYON
tél. 03 44 09 60 40
fax 03 44 09 60 41
accueil@paysnoyonnais.fr

www.paysnoyonnais.fr | f

Pays Noyonnais
Cœur de Picardie